

PÊCHES ET AQUACULTURE

EN NOUVELLES

MESSAGE DE LA MINISTRE



Photo Daniel Lessard, MAPAQ

Le 26 novembre dernier, j'ai eu l'honneur de coprésider la Conférence des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique qui se tenait à Ottawa. Cette rencontre était précédée d'un entretien privé avec mon homologue fédéral, M. Geoff Regan. Divers sujets ont été abordés au cours de ces deux rencontres où j'ai défendu les intérêts des entreprises de pêche et d'aquaculture du Québec. Parmi ces sujets, soulignons la problématique de la morue, la situation difficile de la Basse-Côte-Nord et la question du homard de la zone 22.

Dans l'important dossier de la morue, j'ai déploré le recours au système de pêche compétitif, qui entraîne une course effrénée à la ressource, et les annonces tardives des modalités de pêche, qui désavantagent les pêcheurs du Québec. Au cours des rencontres, M. Regan a fait un accueil favorable à ma proposition concernant l'attribution de contingents régionaux qui corrigerait cette situation et qui permettrait d'améliorer la mise en valeur de la ressource au bénéfice des communautés. J'ai aussi demandé à ce que le gouvernement fédéral traite de façon pressante la question de la rationalisation de la

capacité de pêche. Mes collègues des autres provinces m'ont appuyé pour que soit aussi traitée rapidement la rationalisation de la flotte et sont prêts à discuter des contingents régionaux.

Concernant la zone 22 et l'utilisation de certains secteurs par des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre a accueilli ma suggestion de nommer un médiateur afin de dégager un terrain d'entente favorable aux deux parties.

La Conférence des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique revêt une importance capitale pour la gestion de la ressource. Elle permet aux provinces de porter le message de leur industrie et de s'assurer que les politiques mises en avant par le gouvernement fédéral tiennent compte de nos besoins. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que les rencontres des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique aient lieu plus régulièrement. Nous pourrions ainsi assurer un suivi aux discussions qui s'y tiennent et qui ont des retombées importantes pour les pêcheurs. Mes homologues des autres provinces ont unanimement appuyé ma proposition et c'est pourquoi une autre rencontre aura lieu en avril 2005. Je pourrai ainsi m'assurer de la prise en considération de nos intérêts et, pour ce faire, poursuivre une réelle collaboration avec les autres provinces et le gouvernement fédéral.

SOMMAIRE

— 2 —
AAC - 2004
Atelier de travail sur les moules
— 3 —
AAC - 2004
Le Québec : leader dans le domaine de la myiculture
— 4 —
Production piscicole de salmonidés : l'industrie québécoise adopte la stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SERVICES EN PÊCHE ET EN AQUACULTURE AU COÛT DE 5,5 MILLIONS DE DOLLARS

De passage à Cap-aux-Meules le 8 novembre dernier, la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M^{me} Françoise Gauthier, en présence de M^{me} Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, a donné le coup d'envoi pour la construction aux Îles-de-la-Madeleine d'un centre de services dont le coût est estimé à près de 5,5 millions de dollars.

Une fois construit, le Centre réunira sous un même toit tous les services à la clientèle offerts par le MAPAQ, soit la Direction régionale des pêches et de l'aquaculture commerciales, le Centre de services agricoles ainsi que le bureau local du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale, auxquels viendra se greffer la Station technologique maricole. La réalisation de ce projet permettra d'intensifier le soutien scientifique, professionnel, technique et financier au développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture des Îles-de-la-Madeleine.

« En réunissant dans un même édifice les services de R-D et de soutien financier et technique au développement, le Ministère effectue un "virage client" et privilégie une approche intégrée qui permet de tenir compte de toutes les étapes d'un projet à l'égard duquel le MAPAQ peut intervenir, soit de la mer à l'assiette », a précisé M^{me} Gauthier.

« Je me réjouis de cet investissement qui aura pour effet de maximiser le service à la clientèle et d'exploiter de façon judicieuse et innovatrice les produits de l'industrie de l'aquaculture et des pêches. Cette annonce est une preuve tangible de l'appui de notre gouvernement quant à la mise en valeur du potentiel économique des Îles-de-la-Madeleine », a précisé M^{me} Nathalie Normandeau.

L'inauguration du Centre de services doit avoir lieu au mois de juin 2006.

LE MAPAQ PROPOSE UN PROGRAMME RENOUVELÉ POUR LES PROJETS DE CONCERTATION

La ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), M^{me} Françoise Gauthier, annonce que des ajustements sont apportés au Programme d'appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales afin de mieux répondre aux besoins de l'industrie.

En effet, le MAPAQ modifie le programme qu'il a mis sur pied en 1997 pour appuyer les activités réalisées par le Réseau pêches et aquaculture Québec (RPAQ), principal organisme de concertation du secteur, et par ses trois tables permanentes nouvellement formées, soit la Table pêches maritimes, la Table mariculture et la Table filière en aquaculture d'eau douce.

Ainsi, les nouvelles dispositions du programme incluent le versement d'une aide financière pour le fonctionnement du RPAQ. En outre, le programme prévoit une aide financière pouvant atteindre 50 000 \$ pour soutenir la mise en œuvre de projets particuliers qui sont d'intérêt collectif et qui correspondent aux orientations ministérielles comme à celles du plan stratégique de l'une des tables filières.

« Ce nouvel outil financier d'intervention permettra de renforcer le rassemblement des membres de l'industrie des pêches et de l'aquaculture autour d'une stratégie commune de développement et de créer un contexte d'affaires propice à la réalisation de projets et à la croissance du secteur », a conclu M^{me} Gauthier.

Publié par :

**Le ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation**
Direction des communications

96, montée de Sandy Beach, bureau 2.05
Gaspé (Québec) G4X 2V6

Rédactrice en chef :

Diane Tremblay

Comité de coordination :

Julie Boyer, Danielle Bouchard, André Dion,
Jean-Paul Lussiaà-Berdou

PÊCHES ET AQUACULTURE EN NOUVELLES est publié tous les deux mois dans les pages centrales du journal Pêche Impact.

Québec

ASSOCIATION AQUACOLE DU CANADA 2004
QUÉBEC DU 18 AU 20 OCTOBRE
UNE ASSEMBLÉE TRÈS VARIÉE

Par Jean-Paul Lussiaà-Berdou, coordonnateur à l'aquaculture

Les réunions annuelles de l'Association aquacole du Canada, à l'instar d'autres colloques d'envergure, obligent le participant ou la participante (comptant parmi les 480 personnes officiellement inscrites en provenance de 14 pays) à effectuer des sortes d'arbitrage entre les nombreux thèmes proposés comme entre les présentations qui leur sont associées et qui se déroulent parallèlement dans différentes salles au cours de deux journées et demie d'activités intensives : un symposium sur l'aquaculture en eau douce étalé sur deux jours, un colloque sur la commercialisation de la moule en Amérique du Nord, des communications sur l'aquaculture autochtone, etc. Cela n'est qu'une composante du dilemme devant lequel se trouve le participant, car il y a aussi les relations à établir ou à renouer, après plusieurs mois, avec des producteurs, des fonctionnaires, des chercheurs ou des fournisseurs de biens

et services, avec lesquels on s'est bien promis de discuter à l'occasion de l'assemblée annuelle pour faire valoir un nouveau projet ou connaître comment ils ont résolu un problème auquel on fait face. Pour ajouter encore à la difficulté des choix, il y a les organisations ou les gouvernements qui décident de tenir une ou deux réunions parallèles à l'heure des repas. Le participant aux réunions de l'AAC n'a pas le temps de s'ennuyer!

À la fin de ces deux journées et demie, que reste-t-il? Pour l'un, ce sont les conversations de couloir qui ont constitué un succès; pour un autre, le contenu d'une présentation lui a apporté un éclairage nouveau pour l'aider à prendre une décision; pour un dernier, un produit présenté par un exposant a fourni une réponse à un problème d'ordre technique.

ASSOCIATION AQUACOLE DU CANADA 2004
ATELIER DE TRAVAIL SUR
LES MOULES - SESSION n° 4 :
DÉVELOPPEMENT EN
PRODUCTION MYTILICOLE

Par Marcel Roussy, Centre aquacole marin de Grande-Rivière

L'atelier « Développement en production mytilicole » nous a permis d'entendre quatre conférenciers. M. Bruno Myrand, biologiste de la Station technologique maricole des Îles-de-la-Madeleine, a rendu compte de ses recherches visant à vérifier si les moules de taille commerciale ont atteint une taille refuge contre les crabes. Depuis quelques années, les mytiliculteurs des Îles-de-la-Madeleine ajustent la flottabilité de leurs filières flottantes de façon que les crabes puissent monter sur les boudins de moules afin d'en éliminer les moules issues de la fixation secondaire. M. Myrand a démontré que, bien que les crabes de grande taille soient en mesure de consommer des moules de taille commerciale, lorsqu'ils ont le choix parmi différentes classes de taille de moule, les crabes ont préféré s'alimenter de proies de plus petite taille (de 10 à 25 mm) qui correspondent aux moules provenant de la fixation secondaire.

Puis, M. K. Sullivan, du *Marine Institute of Memorial University* de Terre-Neuve, a fait une étude comparative de l'activité des juvéniles de *M. trossulus* et de celle des juvéniles de *M. edulis*, en fonction de différentes conditions environnementales. Il a démontré que, à l'égard de tous les traitements, les juvéniles de *M. trossulus* produisent davantage de byssus, sont plus actifs et sont en général plus nombreux à se fixer. Ces résultats laissent entendre que les juvéniles de *M. trossulus* tolèrent une gamme de conditions environnementales plus étendue que ce que peuvent supporter les juvéniles de *M. edulis*. Cependant, il ne faut pas nécessairement en conclure qu'une espèce est supérieure à l'autre dans des conditions d'élevage.

M. Laurent Girault, chargé de projet au Centre collégial de transfert de technologie des pêches, a fait état d'une étude portant sur la comparaison, sur le plan du rendement, de cinq types de corde-substrat utilisés en Gaspésie pour le boudinage mécanisé. Ainsi, aucune différence significative n'a pu être observée entre quatre de ces types de corde-substrat et le *fuzzy rope* noir, qui est utilisé couramment dans l'industrie. Il semble que les conditions climatiques au moment de la récolte, qui provoquent à l'occasion le décrochage des moules, influent davantage sur les rendements obtenus que ne le font les types de corde-substrat. D'autres travaux sur l'optimisation du boudinage mécanisé sont d'ailleurs en cours; ils portent sur la comparaison de certaines méthodes et de différentes périodes de boudinage.

M. François Bourque, biologiste de la Station technologique maricole des Îles-de-la-Madeleine, a rendu compte des résultats de ses travaux sur l'élevage de la moule en mer, rendu nécessaire par l'exiguïté des lagunes des Îles-de-la-Madeleine. La croissance des moules en mer est comparable à celle des moules en lagune; toutefois, le rendement en chair cuite des moules de la mer demeure très élevé durant une plus longue période en été. L'élevage en mer permet également un approvisionnement en naissain. La croissance de ce naissain et la possibilité de l'exploiter dans des pratiques commerciales font l'objet de travaux parallèles.

ASSOCIATION AQUACOLE DU CANADA 2004

ATELIER DE TRAVAIL SUR LES MOULES - SESSIONS n°s 1 ET 2 :
COMMERCIALISATION ET ACCÈS AUX MARCHÉS

Par Francis Coulombe, Direction de l'innovation et des technologies

L'atelier de travail sur la commercialisation a vu défiler au micro trois conférenciers. D'abord, **M. Ron Bulmer, consultant privé**, est venu décrire les paramètres essentiels à une commercialisation réussie sous l'angle des solutions mercatiques (*market led solutions*). Dans l'ordre, ces paramètres sont les suivants : moule mise en marché en fonction des clients; adaptabilité de l'entreprise; respect des engagements de la part de la direction; resserrement vers des marchés spécifiques (segmentation); mise en marché axée sur la qualité; tenue d'un tableau de bord sur le contexte concurrentiel.

Ensuite, **M. Brian Muise, de l'Association aquacole de la Nouvelle-Écosse**, a indiqué qu'il est à mettre la dernière main à la rédaction d'une proposition mise en avant par l'industrie mytilicole de Terre-Neuve et étendue, à la demande de l'Agence de promotion économique de l'Atlantique (APEA) à toutes les provinces productrices, excepté le Québec et la Colombie-Britannique. Cette proposition a pour objet d'assurer la coopération de tous les intéressés dans une campagne de promotion générique de la moule d'élevage canadienne. Toutefois, il est loin d'être assuré que cette campagne sera appuyée par la majorité des entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard (IPE) qui commercialisent plus de 80 % de la production canadienne.

Enfin, **M. Mike Rose, de l'Association terre-neuvienne des aquaculteurs (NAIA)**, est venu décrire la tentative de positionnement stratégique des aquaculteurs terre-neuviens. Au dire de M. Rose, le marché de la moule stagne, ce qui entraîne la faillite d'entreprises de même qu'une baisse de la qualité et des prix. L'industrie terre-neuvienne a même été accusée de concurrence déloyale par celle de l'IPE, que figure l'expression suivante : *Newfoundland-Labrador : a canari in the mine*. Touchant au sujet du conférencier précédent, M. Rose a mentionné que l'industrie aquacole de Terre-Neuve-Labrador veut examiner comment la coopération entre les provinces, et non pas la coordination – différente par définition à son esprit –, pourrait servir à étendre les marchés actuels et à en développer de nouveaux. En conclusion, le conférencier a invité les mytiliculteurs et leurs partenaires à repousser les frontières traditionnelles en misant sur de nouvelles façons de faire. Pour appuyer son propos, il a eu recours à l'exemple du Cirque du Soleil, qui a réinventé le concept même du cirque en 1984, en mettant en relief l'impact que

cette entreprise a eu dans l'industrie du spectacle quant aux façons de mener des activités de divertissement.

La deuxième session, portant sur l'accès aux marchés, a été lancée par **M. Colford, du gouvernement de Terre-Neuve-Labrador**, qui a décrit l'initiative ISO 65 en donnant comme exemple la marque Cold Harvest. Le projet dont il a rendu compte a été inspiré par des initiatives du même ordre entreprises par l'industrie irlandaise. Il vise à mettre au point une stratégie de mise en marché axée sur la qualité afin de protéger et d'augmenter la valeur marchande des entreprises par une différenciation accrue. Les premières entreprises terre-neuviennes à être certifiées selon le label de qualité mis en place au moyen de ce projet devraient l'être dès février 2005. M. Colford a été suivi de M. Dave Rideout, de l'Alliance canadienne de l'industrie aquacole (ACIA), qui a indiqué que son groupe est à mettre au point une marque distinctive canadienne (*Canada brand*) de même qu'un programme de traçabilité afin d'augmenter la confiance des consommateurs canadiens à l'égard des produits d'élevage.

Par la suite, **M. Richard Zubrigg, de Pêches et Océans Canada**, a parlé de l'importance de maintenir les produits d'élevage en santé afin d'avoir un accès aux marchés qui soit sûr et continu, surtout en considérant les risques de maladies engendrés par les transferts de plus en plus fréquents d'organismes aquatiques entre les pays et les régions productrices. Il a aussi expliqué les principaux changements d'ordre normatif effectués à l'échelle internationale et la réaction du Canada en cette matière. Pour illustrer son propos, il a rappelé qu'en mai dernier la Communauté européenne a instauré un règlement qui exigeait que soit délivré un certificat de santé pour tous les mollusques vivants arrivant sur son territoire. À la suite des pressions de l'industrie outre-Atlantique, l'Union européenne a amendé ce règlement tout en stipulant que les mollusques devaient être emballés de façon appropriée selon des procédés qui seront précisés et raffinés à l'usage. M. Zubrigg a conseillé aux mytiliculteurs de faire affaire avec des usines de transformation qui ont déjà effectué une normalisation sur ce chapitre, et ce, afin d'avoir un accès garanti aux marchés. La session s'est conclue par une discussion entre les trois conférenciers et les membres de l'assistance où certains se sont inquiétés du coût de la mise en œuvre de toutes ces initiatives pour une industrie qui est présentement fragilisée.

ASSOCIATION AQUACOLE DU CANADA 2004

LE QUÉBEC : LEADER DANS LE DOMAINE DE LA MYICULTURE

Par Bruno Myrand, Station technologique maricole des Îles-de-la-Madeleine

Le Québec fait figure de leader en ce qui regarde l'exploitation de la mye en Amérique du Nord. C'est ce que les participants ont pu constater au cours d'un atelier spécial portant sur l'élevage des bivalves fousseurs. Cette session spéciale sur les fousseurs, une première pour l'AAC, était organisée par Bruno Myrand, de la Station technologique maricole des Îles-de-la-Madeleine (rattachée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation-MAPAQ), et elle a permis aux participants de faire le point sur le développement de l'élevage de la palourde commune (quahog) et de la mye commune, qui sont les deux espèces de bivalves fousseurs qui présentent le plus grand potentiel maricole dans l'est de l'Amérique du Nord. Neuf conférenciers venant des États-Unis, des Maritimes et du Québec ont dressé un portrait des exploitations qui ont cours et rendu compte de travaux récents de R-D en cette matière.

L'élevage de la palourde est déjà bien implanté tout le long de la côte est des États-Unis. Les techniques de production y sont assez bien maîtrisées, mais la baisse récente du prix offert aux producteurs pose problème. Dans les Maritimes, la palourde a une croissance relativement lente et, ce qui n'arrange rien, les souches sélectionnées en éclosérie subissent des mortalités hivernales importantes. Aussi des travaux sont-ils menés pour comprendre et surmonter cette pierre d'achoppement pour le développement. D'autre part, on constate que certaines techniques d'élevage de la palourde peuvent être utilisées, sans trop exiger d'ajustements, dans l'élevage de la mye commune.

L'élevage de la mye commune en est encore aux tout premiers stades de son développement. L'ensemencement de jeunes myes est une pratique répandue en Nouvelle-Angleterre, principalement dans un contexte de conservation et de repeuplement des gisements naturels. Il n'y a pas encore d'exploitation commerciale. Sur ce chapitre, de nombreux travaux ont été conduits dans les Maritimes, surtout à l'Île-du-Prince-Édouard, au cours des années 90. Plusieurs myiculteurs menaient des activités de nature commerciale, mais une bonne partie des bancs naturels et des sites ensemencés ont été décimés au cours des dernières années par l'apparition et la propagation



Myes.

Photo Marc Lajoie, MAPAQ

d'une maladie appelée « néoplasie sanguine ». Le développement commercial a donc encaissé un dur coup. Aujourd'hui, les travaux qui sont menés sont orientés vers la recherche d'une solution à ce problème.

Le Québec considère le développement de la myiculture comme une perspective prometteuse pour la diversification de la mariculture. De nombreux travaux sont conduits dans cette optique depuis quelques années. Au cours de la réunion d'Aquaculture Canada, trois conférences ont fait état de certains travaux effectués au Québec. Ainsi, une conférence donnée par Lise Chevarie de la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM) et Bruno Myrand (MAPAQ) a fait le point sur le potentiel du captage benthique pour l'approvisionnement en jeunes myes aux Îles-de-la-Madeleine. Benoit Thomas (MAPAQ), Michel Giguère et Sylvie Brulotte (ces deux derniers de Pêches et Océans Canada (MPO)) ont présenté une synthèse des résultats de leurs recherches sur la dispersion de myes ensemencées dans le Barchois de La Malbaie. Finalement, Julie Pariseau de l'Institut des sciences de la mer (ISMER), Bruno Myrand (MAPAQ), Gaston Desrosiers (ISMER), Lise Chevarie (SODIM) et Michel Giguère (MPO) ont rendu compte des résultats de travaux portant sur les facteurs qui influent sur la vitesse d'enfouissement de la mye au moment de l'ensemencement aux Îles-de-la-Madeleine.

ASSOCIATION AQUACOLE DU CANADA 2004

PREMIER SYMPOSIUM NATIONAL SUR L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE

Par Pierre Dubé, du MAPAQ-SORDAC

Le Premier Symposium national sur l'aquaculture en eau douce comportait sept sessions spéciales portant sur les aspects légaux, la nutrition, les systèmes en recirculation, le développement durable, la santé du poisson, le traitement des effluents et la diversification de la production aquacole en eau douce. Le symposium a fait intervenir des spécialistes de plusieurs provinces canadiennes. À cet égard, il a eu pour mérite de mettre en valeur certaines facettes des principales façons de faire sur les plans administratif, scientifique et technologique qui sont actuellement privilégiées par le Québec et par ses partenaires du Canada. Il est à noter que les actes de cet important symposium seront disponibles au printemps 2005.

À la suite du symposium s'est tenue la réunion annuelle de l'Initiative de collaboration interprovinciale en matière d'aquaculture d'eau douce. Cette réunion a permis d'actualiser le plan d'action de recherche-développement R-D et de présenter les plus récents développements relatifs aux divers projets de recherche en voie de réalisation, notamment au regard des essais de moules d'origine canadienne et danoise menés dans des entreprises aquacoles et financés conjointement par Pêches et Océans Canada (MPO), la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM) et la Société de recherche et de développement en aquaculture continentale inc. (SORDAC), essais qui sont susceptibles de livrer des résultats particulièrement tangibles sur le plan de la réduction du phosphore comme sur celui de la protection de l'environnement. Par ailleurs, il a été répété qu'il serait opportun que les différents partenaires canadiens unissent rapidement leurs efforts afin de consolider et de valoriser, dans les meilleurs délais et à l'échelle tant nationale qu'internationale, la position des aquaculteurs en eau douce du Canada.



UN RENDEZ-VOUS

Au revoir Hynes Convention Center, bienvenue au Boston Convention & Exhibition Center!

C'est dans un tout nouveau centre des congrès que se tiendra, du 13 au 15 mars 2005, la plus importante foire commerciale d'Amérique du Nord en matière de poissons et de fruits de mer : l'*International Boston Seafood Show*. À cela s'ajoute une nouveauté, soit le *Seafood Processing America*, qui a trait à l'équipement et à l'emballage. La proximité de ces deux événements va sans doute accroître l'intérêt d'y participer chez de nombreux acteurs du secteur québécois des pêches et de l'aquaculture.

Présence du Québec

Le Club export agroalimentaire du Québec a réservé un espace où se dressera le pavillon du Québec, dans une toute nouvelle formule. Aussi, l'appel des entreprises désireuses d'exposer leurs produits dans un stand se poursuit toujours. Nous vous invitons donc à participer à cet événement en communiquant avec M^{me} Karine Champagne, selon les coordonnées suivantes :

M^{me} Karine Champagne, coordonnatrice
Club export agroalimentaire
Téléphone : (450) 461-6266 ou 1 800 563-9767
Télécopie : (450) 461-6255
Courriel : karinechampagne@clubexport.ca

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Accueil | Plan du site | Courrier | Portail Québec | Glossaire

Nous joindre

RECHERCHE

PÊCHE

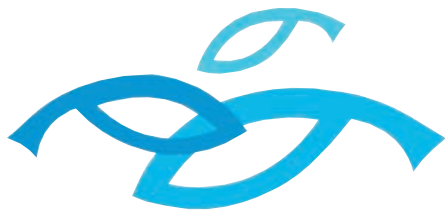
AQUACULTURE EN EAU DOUCE

MARICULTURE

Productions animale et végétale | Pêche et aquaculture commerciales | Transformation et distribution alimentaires | Restauration et vente au détail | Consommation des aliments

Depuis le 1^{er} novembre, le site Internet du MAPAQ se présente sous une forme entièrement renouvelée. Ainsi, le site est désormais accessible à une nouvelle adresse :

www.mapaq.gouv.qc.ca



PRODUCTION PISCICOLE DE SALMONIDÉS L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE ADOpte LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE

En juin 2004, l'ensemble des partenaires de l'industrie piscicole du Québec, soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement et l'Association des aquaculteurs du Québec, signait l'entente tripartite de mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce.

La concertation de tous les partenaires et la prise en compte des préoccupations de tous les acteurs de l'industrie ont permis de trouver des solutions et de dégager des consensus sur les nouveaux objectifs et enjeux de la pratique des activités piscicoles au Québec.

L'ensemble des partenaires croit fermement que la stratégie représente un cadre favorable en vue de garantir la protection du milieu aquatique et la pérennité de l'industrie.

Le Québec dispose d'atouts certains pour devenir un producteur piscicole d'importance. Il n'y a qu'à penser à son potentiel aquatique en eau douce, à la qualité de ses eaux et à sa main-d'œuvre qualifiée.

La STRADDAQ permettra ainsi à l'industrie d'améliorer ses performances environnementales et de mieux répondre aux préoccupations de la population québécoise dans ce domaine.

D'ici dix ans, toutes les piscicultures qui produisent plus de cinq tonnes de phosphore annuellement auront diminué leurs rejets à un maximum de 4,2 kg par tonne tout en maintenant ou en augmentant les quantités produites.

LES PARTENAIRES ONT DÉFINI LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE :

- améliorer la performance environnementale des piscicultures québécoises de salmonidés en milieu terrestre;
- préserver le milieu aquatique;
- maintenir le marché actuel des producteurs;
- assurer la compétitivité des entreprises;
- conserver l'activité de même que les emplois du domaine de la transformation alimentaire et de la pêche récréative qui en découlent.

L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les pisciculteurs

s'engagent à réduire leurs rejets de phosphore de 40 % dans l'ensemble.

Le ministère de l'Environnement

s'engage à délivrer aux piscicultures un certificat d'autorisation, au niveau actuel de production, sauf dans les cas exceptionnels.

Grâce à la STRADDAQ et aux outils novateurs mis à la disposition de l'industrie piscicole québécoise, le Québec est désormais en mesure de diminuer les impacts de la pisciculture sur le milieu aquatique, tout en préservant les acquis de l'industrie et son potentiel de développement.

LA CONSTRUCTION NAVALE EN RÉGION MARITIME

Par Léon Boulet, Direction régionale de la Gaspésie
SAVIEZ-VOUS QUE...

Depuis avril 2003, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a participé financièrement à la construction de 20 bateaux de pêche commerciale pour des entreprises de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord. Le Programme de financement de la pêche commerciale du MAPAQ a permis à ces entreprises de pêche de se partager 8 026 000 \$ sous forme de garanties de prêts pour des investissements de 8 880 000 \$. Les chantiers maritimes situés en région ont également profité des retombées de ces engagements financiers en assurant près de 125 emplois, pour la plupart spécialisés dans la construction de bateaux d'acier et de fibre de verre.



Photo Marc Lajoie, MAPAQ

Par ailleurs, que ce soit pour la construction d'un bateau ou pour d'autres travaux, les directions régionales ont des conseillers financiers qui accompagnent le client dans ses démarches, entre autres choses pour la structuration du financement d'un projet lorsqu'une garantie de financement est exigée.

Des conseillers techniques sont également à la disposition des entreprises de pêche, notamment au moment de la construction d'un bateau, alors que des visites régulières sont effectuées au chantier pour constater la conformité aux normes et l'état d'avancement des travaux. Pour ce qui est des cales à poisson, les plans sont préparés en collaboration avec l'entreprise de pêche et le chantier et le conseiller voit au respect des normes concernant la conservation et la salubrité des produits marins.

Le MAPAQ demeure attentif aux besoins des pêcheurs afin de permettre aux entreprises de pêche de maintenir une flotte qui soit compétitive, performante et sécuritaire tout en tenant compte de l'accès aux ressources.

LA BIOCONSERVATION DES PRODUITS AQUATIQUES

Par Michel Desbiens, Centre technologique des produits aquatiques

Peut-on contrôler le développement de micro-organismes pathogènes dans les aliments en y incorporant des bactéries? C'est ce que tente de faire une équipe de recherche du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à Gaspé et les travaux en cours montrent qu'elle n'est peut-être pas loin du but.

La présence occasionnelle dans les produits marins de bactéries pathogènes, telles que *Listeria monocytogenes*, engendre des pertes pour les industriels. Les procédés de pasteurisation qui servent à les éradiquer sont efficaces, mais ils modifient un peu la texture, l'apparence et même le goût des produits. En outre, le consommateur préfère de plus en plus éviter la consommation d'agents de conservation chimiques. Une innovation technologique récente pourrait être exploitée prochainement. Elle implique le recours à des substances antimicrobiennes appelées bactériocines, qui sont de petites protéines produites par quelques souches bactériennes naturellement présentes dans les aliments. Ces molécules possèdent une activité antimicrobienne contre certains de leurs congénères pathogènes. C'est dans ce contexte qu'un projet de recherche a été entrepris à la Direction de l'innovation et des technologies (rattachée au MAPAQ), à Gaspé, de concert avec le Centre de recherche STELA de l'Université Laval. Les travaux consistent à mettre au point un additif alimentaire à base de bactériocines pour la conservation prolongée de produits marins prêts à consommer.

L'équipe a découvert une bactérie marine qui s'est révélée très active contre la bactérie pathogène *Listeria monocytogenes*. Cette bactérie marine produit une bactériocine qui n'était pas connue jusqu'à ce jour, ce qui suscite l'intérêt quant à des

applications industrielles. D'ailleurs, des entreprises de transformation du Québec se sont montrées intéressées et collaborent déjà aux travaux qui ont été entrepris. Ces derniers ont conduit notamment au dépôt d'un brevet international, dont les retombées dépassent le seul domaine des produits aquatiques. Ainsi, une entreprise québécoise de biotechnologie, Crea Biopharma inc., évalue l'à-propos de demander une licence d'utilisation de ce brevet, en vue du développement d'applications de nature vétérinaire telles que le traitement de la mammite bovine dans l'industrie laitière. Si les expérimentations préliminaires se révèlent concluantes, des sommes importantes pourraient être investies par l'industrie laitière pour exploiter ce nouveau procédé technologique.

L'incorporation d'ingrédients provenant des résidus du crabe des neiges pourrait même améliorer le rendement du procédé de production de la bactériocine, comme semblent l'indiquer certains travaux effectués au laboratoire de microbiologie et à la plate-forme expérimentale sur les biomolécules marines du Centre technologique des produits aquatiques (CTPA) de Gaspé. L'équipe de recherche prévoit aussi travailler à la mise au point d'un procédé associant bactériocines et chitosane, qui est un dérivé de la carapace de crustacés, pour produire une pellicule protectrice qui, combinée aux emballages, permettrait de mieux préserver les produits alimentaires des contaminants. Soulignons en terminant qu'un colloque sur la bioconservation des produits marins, organisé conjointement par le CTPA et l'Université Laval, s'est tenu au mois de mai 2004 à Québec; à cette occasion, chercheurs et industriels ont pu échanger leurs vues sur les aspects technologiques et réglementaires de la conservation prolongée des produits.

PRIX McFEE ET ACTIVITÉS EN COURS À LA DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES TECHNOLOGIES

Par Julie Boyer, de la Direction de l'innovation et des technologies

M. Luc Leclerc, de la Direction de l'innovation et des technologies du MAPAQ, s'est vu décerner le prix Earl P. McFee à l'occasion de la 49^e Atlantic Fisheries Technology Conference (AFTC) qui s'est tenue cet automne à Halifax. Cette distinction, obtenue en reconnaissance de l'excellence de son travail dans le domaine de la technologie de la transformation des produits marins, souligne également sa contribution au développement de l'AFTC ainsi que sa collaboration avec l'industrie et avec les chercheurs gouvernementaux et universitaires.

L'attribution du prix McFee traduit aussi une sincère reconnaissance à l'égard du Centre technologique des produits aquatiques, tout comme envers la Direction de l'innovation et des technologies (DIT) pour son engagement à soutenir le développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture.

Pour en savoir davantage sur les activités de la DIT en matière de recherche, de développement expérimental, de veille stratégique et d'appui aux projets industriels, vous pouvez consulter la section «Quoi de neuf dans le site?» de notre site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/peche